

Charte éthique des associations de solidarité internationale

Cette charte a pour but d'apporter un cadre aux projets des associations de solidarité internationale tout au long de leur mandat et dans la réalisation de leur mission. Elle est née d'une réflexion commune autour de la multiplication et de la démocratisation des projets de solidarité internationale menés par des étudiants en orthophonie.

Elle a été co-rédigée par différentes associations de solidarité internationale à partir d'une première version née lors d'un groupe de travail animé par la FNEO, au Week-End de Solidarité Internationale de Tours, en mars 2018. Elle promeut la solidarité internationale intégrant des valeurs communes de respect sur les plans culturel, environnemental et social. Les associations, par leur adhésion à la présente charte, s'engagent à mettre en œuvre les principes ci-après et à les défendre. Elles pourront ainsi intégrer le réseau de la FNEO en qualité de membre observateur (collège B), et émettre un avis consultatif sur certains points discutés lors des conseils d'administration et des assemblées générales.

1. Les valeurs de la solidarité internationale

Le terme de solidarité internationale renvoie à la volonté d'apporter une aide ou un changement en solidarité avec une population locale, dans une optique de réduction des inégalités à l'échelle mondiale. Il est utilisé dans un contexte global de mondialisation et d'interdépendance entre les pays. Il est important de distinguer le concept de solidarité internationale de celui de l'aide humanitaire qui fait référence à une notion d'intervention ponctuelle dans une situation d'urgence, qui n'est pas développée systématiquement en partenariat avec des acteurs locaux.

Les actions pour la solidarité internationale ne se limitent pas aux seuls projets menés à l'étranger. Elles comprennent également le développement durable, la lutte contre les discriminations raciales et contre les préjugés et, de façon plus globale, la prise de conscience des conséquences de nos modes de vie et de pensée sur les populations les moins privilégiées.

CONTACTS

Anna PRUAL
Présidente
presidente.fneo@gmail.com
06.99.63.01.11

Laure GIORDAN
VP Solidarité Internationale
vp.si.fneo@gmail.com
07.85.54.15.67

2. La création d'un projet

Les associations s'engagent à débiter tout projet par une étude approfondie des caractéristiques des lieux d'intervention envisagés, des besoins existants et de la réponse qui pourra y être apportée. Le bilan doit montrer que les actions sont financièrement et humainement réalisables, pertinentes et conformes à la demande formulée, et respecter les principes éthiques cités dans les articles suivants.

3. La communication avec les partenaires locaux

Les associations communiquent avec les partenaires locaux avant d'envisager une mission sur place. Les objectifs sont fixés en accord avec les valeurs des deux parties pour définir le plus précisément possible les actions qui seront mises en place et assurer ainsi un déroulement serein de la mission.

Un suivi post-mission, avec les partenaires locaux, doit être réalisé afin de connaître les effets de l'intervention à distance dans le temps. Ce suivi s'inscrit dans une idée de pérennisation des projets.

4. Contacter les autorités locales

Les acteurs sont avertis de la venue de l'association et informés des projets menés par cette dernière. Les membres de l'association s'engagent à les contacter pour s'assurer qu'ils/elles sont les bienvenus sur le territoire et que le besoin des populations locales formulé par le partenaire est légitime.

5. Adaptation culturelle

Les associations s'adaptent au mieux à la vie et à la culture locale ; elles cherchent à s'intégrer, partager, apprendre et échanger avec bienveillance, tout en faisant preuve de tolérance et d'ouverture d'esprit vis-à-vis des mœurs et des opinions de l'autre.

6. Inscription dans une perspective de développement durable

Dans la mesure du possible, les associations tentent de limiter l'impact environnemental de leurs actions, en limitant les déchets et les émissions de gaz à effet de serre autant que possible.

CONTACTS

Anna PRUAL
Présidente
presidente.fneo@gmail.com
06.99.63.01.11

Laure GIORDAN
VP Solidarité Internationale
vp.si.fneo@gmail.com
07.85.54.15.67

Les associations privilégient autant que possible l'achat de produits auprès de commerçants locaux, dans une logique de contribution à l'indépendance financière et matérielle de la population et de développement de l'économie locale.

7. Evaluation régulière et réadaptation des projets

Les associations se questionnent sur la pertinence du projet et le remodèlent tout au long de sa préparation afin qu'il s'adapte mieux aux objectifs de l'association. De même, une fois sur place, une différence entre ce que l'association a projeté et ce qu'il est possible de faire peut être constatée. Il est alors nécessaire de s'adapter au maximum à l'environnement culturel ainsi qu'à la population avec laquelle l'association souhaite collaborer.

8. Ne pas créer de besoins sur place

Avant le départ, les associations définissent les besoins primaires sur place auprès des partenaires locaux, en tenant compte de leur point de vue et de leur connaissance du contexte socioculturel et politique du pays d'accueil. Ainsi, les actions menées sont en accord avec les besoins exprimés au local. L'objectif est de favoriser l'émancipation/l'indépendance de la population pour ne pas créer de dépendance ou de nouveaux besoins vis-à-vis de la mission réalisée par l'association. Il est donc nécessaire de se renseigner sur les ressources disponibles sur place, sur les plans matériel, financier et humain. Le partage de connaissances et d'expérience est donc préférable au simple don matériel ou financier.

Si le projet le nécessite, l'association s'engage à apporter sur place du matériel pertinent et adapté, dont la nature est définie au préalable avec les partenaires locaux. Durant la mission, son rôle est d'ajuster le projet en fonction des besoins sur place et de la réalité du terrain afin de limiter la création de nouvelles nécessités. Il est opportun d'observer les répercussions des actions à distance du projet en établissant des bilans réguliers des actions.

9. Assurer la pérennité

Dans la mesure du possible, et si cela est pertinent, les projets des associations s'inscrivent dans la durée et prévoient une forme de pérennité.

CONTACTS

Anna PRUAL
Présidente
presidente.fneo@gmail.com
06.99.63.01.11

Laure GIORDAN
VP Solidarité Internationale
vp.si.fneo@gmail.com
07.85.54.15.67

En cas d'actions inédites, ponctuelles et/ou temporaires, les personnes vis-à-vis desquelles les actions sont menées doivent être informées en amont du caractère éphémère du projet et être en accord avec celui-ci.

10. Reconnaissance des associations

Les associations s'engagent à être reconnues par les différentes instances territoriales françaises.

11. Statut d'étudiant

Les associations s'engagent à ne pas pratiquer seules d'actes professionnels médicaux ou paramédicaux, ou encore des missions d'ordre pédagogique, et à veiller à préciser leur champ de compétences aux partenaires locaux pour ne pas créer de malentendu. Elles ont la possibilité d'assister les professionnels locaux dans leurs actions, sous supervision directe.

Il convient d'accepter la diversité des pratiques orthophoniques au niveau local.

12. Transparence dans l'utilisation de la contribution financière et indépendance

Des budgets prévisionnels précis concernant le coût des actions doivent être établis. Les ressources financières nécessaires sont clairement définies pour chacun des projets et les fonds ne sont pas utilisés à des fins personnelles. De même, un bilan financier et moral est toujours réalisé au retour de projet.

Les associations s'engagent à rechercher des sources diverses de financements afin d'assurer l'indépendance de l'association.

Elles se renseignent sur les financeurs éventuels et s'assurent que leurs principes éthiques sont en accord avec ceux de l'association qui porte le projet avant d'établir avec eux des partenariats.

13. Communication sur les missions

Les associations communiquent régulièrement sur l'avancée de leurs projets au cours de leur préparation, de leur réalisation et de leur restitution. Elles s'engagent à respecter le droit à l'image des personnes.

CONTACTS

Anna PRUAL
Présidente
presidente.fneo@gmail.com
06.99.63.01.11

Laure GIORDAN
VP Solidarité Internationale
vp.si.fneo@gmail.com
07.85.54.15.67

Les associations s'assurent de dresser un bilan complet des objectifs visés et de ceux atteints dans un souci de transparence et de preuve de bonne foi dans l'utilisation des subventions obtenues.

14. Arrêt anticipé du projet

Les associations doivent se préparer à remettre en question le projet ou à annuler son départ si cela semble nécessaire si la sécurité financière, politique, sanitaire et éthique du projet ne peut pas être assurée.

15. Formation / Passation

Les associations s'engagent à se former sur le fonctionnement d'une association et sur la solidarité internationale.

Une transmission des informations au nouveau bureau lors de la passation doit être menée de façon à assurer le meilleur relais possible des projets. Dans la mesure du possible, suite à la rédaction du bilan de mission, le bureau sortant doit suggérer des propositions d'axes d'intervention sur place au futur bureau. Cette démarche s'effectue dans un souci de pérennité et de pertinence du projet.

FNEO
FÉDÉRATION NATIONALE DES ÉTUDIANTS EN ORTHOPHONIE

CONTACTS

Anna PRUAL
Présidente
presidente.fneo@gmail.com
06.99.63.01.11

Laure GIORDAN
VP Solidarité Internationale
vp.si.fneo@gmail.com
07.85.54.15.67

Signature de la charte éthique par les associations de solidarité internationale :

Association : Ville : Date :	Association : Ville : Date :	Association : Ville : Date :	Association : Ville : Date :
Association : Ville : Date :	Association : Ville : Date :	Association : Ville : Date :	Association : Ville : Date :
Association : Ville : Date :	Association : Ville : Date :	Association : Ville : Date :	Association : Ville : Date :
Association : Ville : Date :	Association : Ville : Date :	Association : Ville : Date :	Association : Ville : Date :
Association : Ville : Date :	Association : Ville : Date :	Association : Ville : Date :	Association : Ville : Date :

CONTACTS

Anna PRUAL
Présidente
presidente.fneo@gmail.com
06.99.63.01.11

Laure GIORDAN
VP Solidarité Internationale
vp.si.fneo@gmail.com
07.85.54.15.67